

EXPULSION

Un dangereux terroriste?


Soleil trompeur: la Tunisie sous la dictature de Ben Ali.
(photo: internet)

Expulsé du Luxembourg et torturé, Taoufik Salmi va passer en procès en Tunisie. Mise au point sur une affaire embarrassante pour Jean-Claude Juncker et Luc Frieden.

L'expulsion en avril 2003 de Taoufik Salmi n'a pas fini de faire des vagues. A l'époque, Jean-Claude Juncker avait dit se "réjouir" de cette expulsion. La simple présence de Salmi au Luxembourg compromettrait la sécurité du pays. Quelques mois plus tard, le Quotidien avait révélé que Taoufik Salmi avait été arrêté et "sauvagement torturé" à son arrivée à Tunis. La Commission consultative des droits de l'Homme s'était ensuite saisie de l'affaire et avait publié un rapport remarqué dans lequel elle demandait notamment au gouvernement d'intervenir auprès des autorités tunisiennes pour faire cesser les mauvais traitements. Amnesty International s'était également dit "inquiète" par cette affaire.

Des informations récentes obtenues par le woxx confirment aujourd'hui les pires craintes des défenseurs des droits humains. Depuis son expulsion du Luxembourg, Salmi est emprisonnée à Tunis, actuellement dans la "Prison du 9 avril". Son procès est prévu pour le 23 novembre devant le tribunal militaire de Tunis. Le procès a été reporté à deux reprises et les avocats de la défense affirment n'avoir pas eu accès à toutes les pièces du dossier, au mépris de la loi.

Les principales charges retenues contre Salmi n'ont qu'un lien ténu avec les raisons qui avaient été avancées par le gouvernement luxembourgeois pour justifier l'expulsion. Le ministre de la justice, Luc Frieden, avait déclaré en août 2003: "Taoufik Salmi était en contact avec des is-

lamistes fondamentalistes à l'étranger et avec le spectre d'organisations terroristes islamistes". Ces accusations, qui n'ont jamais été précisées, ont nourri les rumeurs les plus folles: Salmi aurait fait partie d'un réseau planifiant un attentat contre l'ambassade américaine au Luxembourg selon les uns, contre les institutions européennes selon les autres.

Tribunal militaire

La justice tunisienne ne semble pas avoir intégré ces accusations dans son acte d'accusation. L'avocat tunisien de Taoufik Salmi, Maître Samir Ben Amor, est formel: "Il n'y a aucun fait reproché à Monsieur Salmi concernant la planification ou l'implication dans des actes terroristes. Je m'étonne d'ailleurs que les autorités luxembourgeoises aient extradé une personne soupçonnée d'être impliquée dans des actes terroristes sans la traduire devant la justice." Taoufik Salmi serait principalement accusé d'avoir participé, aux côtés de l'armée régulière bosniaque, à la guerre en ex-Yougoslavie, ainsi que d'avoir entretenu des relations avec le parti islamiste interdit Ennahda (Renaissance), que le gouvernement tunisien rapproche de mouvements "terroristes".

Le Code de justice militaire en vigueur en Tunisie permet des poursuites judiciaires contre des Tunisiens ayant combattu dans une armée étrangère. Salmi Taoufik était engagé aux côtés des bosniaques musulmans dans le conflit yougoslave. Il a épousé une femme bosniaque et a acquis la nationalité bosniaque, sans renoncer à la nationalité tunisienne.

L'accusation d'avoir entretenu des relations avec le parti islamiste Ennahda risque de coûter cher à Salmi. La réputation de la justice tunisienne en matière de traitement musclé de ses opposants politiques ne reste plus à faire. L'Asti et Mourad Sebki, l'avocat luxembourgeois de Salmi, avaient d'ailleurs mis en garde en 2003 les autorités luxembourgeoises contre les risques de l'expulsion d'un dissident politique, réputé proche d'Ennahda, vers la Tunisie. En vain.

Chasse aux opposants

Le régime dictatorial tunisien pourchasse le parti islamiste Ennahda et accuse régulièrement ses partisans de "terrorisme". Ce groupe n'est pourtant pas une organisation terroriste. Il s'agit d'un grand groupe d'opposition tunisien, qui est certes islamiste, mais que les observateurs qualifient de non-violent et "modéré". Les autorités tunisiennes essaient néanmoins de faire entrer leur politique répressive contre des dissidents politiques dans le cadre de la guerre contre le terrorisme. Avec des conséquences au niveau des peines prononcées, comme le précise Amnesty International dans une note sur la Tunisie: "Des membres de mouvements dépourvus de reconnaissance légale comme Ennahda, accusés auparavant d'appartenant

ce à une association non autorisée, risquent souvent aujourd'hui de se voir inculpés de soutien à une organisation "terroriste" et d'encourir une peine plus lourde."

Le fait que le procès se déroule devant un tribunal militaire n'est pas fait pour rassurer. Selon Amnesty International, l'indépendance des tribunaux militaires n'est pas garantie et ils n'offrent qu'un droit restreint à une audience publique. La liberté de choix d'un défenseur n'a pas non plus été respectée dans le cas de Salmi. La première avocate de Salmi était la célèbre militante tunisienne des droits humains, Radhia Nasraoui, qui a mené une grève de la faim de 57 jours en 2003. Son récit est édifiant: "Taoufik Salmi m'avoua avoir reçu, en prison, à la fin du mois d'août 2003, la visite de deux de ses tortionnaires qui l'interrogèrent sur les conditions dans lesquelles il me chargea de sa défense, le dissuadant de me garder en tant qu'avocate, sous peine de voir son cas aggravé".

Les irrégularités qui entachent la préparation du procès font penser à la recommandation de la Commission consultative des droits de l'Homme. Celle-ci avait demandé dans son rapport de 2003 au gouvernement luxembourgeois "d'user de toute son autorité" auprès des autorités tunisiennes pour que Taoufik Salmi ait droit à un procès équitable et ne soit plus soumis à la torture. Interrogé par le woxx sur les mesures que le gouvernement avait prises pour réaliser cette recommandation, Luc Frieden n'a pas répondu.

Cette affaire soulève clairement des questions embarrassantes pour le gouvernement luxembourgeois. S'il se confirme que la seule accusation sérieuse retenue contre Taoufik Salmi est son lien avec des membres présumés d'un parti d'opposition interdit, les supputations et soupçons, basés sur des rapports confidentiels des services de renseignements, propagés par Frieden et Juncker en 2003, en prendront un sérieux coup. La désinvolture avec laquelle le gouvernement luxembourgeois décide et réalise des expulsions interlope en tout cas.

Adrien Thomas

Fontagné, l'incompris

A en juger par les échos dans les médias, la conférence de l'économiste français Lionel Fontagné sur les délocalisations a donné lieu à quelques malentendus. Après le secteur industriel, les services seraient également menacés par des délocalisations massives, et face à la concurrence internationale, une baisse des coûts serait prioritaire. Or, Fontagné s'est justement attaché à démonter les mythes liés aux délocalisations. Pour lui, la désindustrialisation est moins la conséquence du déménagement d'usines que de la dématérialisation des économies modernes. Et si de nombreux emplois sont délocalisables en théorie, notamment dans les services, cela ne se réalise pas pour des raisons pratiques. Enfin, le nombre d'emplois véritablement délocalisés peut paraître important dans l'absolu, mais ne constitue qu'une partie infime des flux sur le marché de l'emploi. Face aux difficultés des économies européennes, Fontagné préconise une stratégie double: favoriser la "fluidité" et préserver le filet social. Ce message nuancé n'a pas non plus été entendu du côté de la Chambre de Commerce, co-organisatrice de la conférence. Son vice-président, Robert Dennewald, a profité de l'occasion pour rendre responsables de tous les maux les salaires et les standards environnementaux luxembourgeois, trop élevés à son goût.

Rêves de grandeur

Dans l'édition de septembre du mensuel Paperjam, le recteur Rolf Tarrach affirme que d'ici dix ans, l'UDL souhaite accueillir 6.500 étudiant-e-s, soit le double de l'année académique 2004-2005. L'UDL avait déjà fait grincer des dents l'organisation étudiante Unel en introduisant des frais d'inscription s'élevant à 100 euros. L'Acel vient aussi de s'élever contre ces frais et revendique tout comme l'Unel une augmentation du budget de l'université. Dans le même article, Tarrach donne libre cours à ses pensées et évoque l'instauration d'exams d'entrée: "J'espère qu'un jour nous pourrions choisir les étudiants, que nous aurons plus de demandes que de places. La question sera de savoir si on donnera la priorité aux étudiants luxembourgeois ou pas. Il faudra peut-être organiser des exams d'entrée." Des instances dirigeantes chaotiques et en lutte permanente, des processus de décision peu transparents, des moyens de recherche dérisoires - avant de se tracasser sur un afflux d'étudiants potentiels, l'UDL ferait peut-être mieux de devenir d'abord une université digne de ce nom.

Die CSV vor den Wahlen:

Ehrlich:
Richtungsweisend:
